

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 Mars 2017

L'an Deux Mil dix -sept, le dix du mois de Mars à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mmes Carole FAYOLLE-Véronique TRIBOULET- Jean-louis MERCIER-Christian MOREAU-Franck BERCHEM-Stéphanie BOUTROUX-Thierry MAROLLES-Roberte NEBOUT-Fabrice POTIER-Marc SABATIER-Odile VILLENEUVE

Excusés : m. Jean-Guy GENETESTE (procuration à Christian MOREAU) –Franck BOYER (procuration à Carole FAYOLLE)

Secrétaire : Véronique TRIBOULET

Délibération n°2017/03/10/007
Convention de gestion pour l'exercice de la compétence PLAN LOCAL d'URBANISME

CONSIDERANT l'arrêté Préfectoral n° 3188/2016 du 5 décembre 2016 fixant le siège et le périmètre de l'EPCI VICHY Communauté,

CONSIDERANT que le dit EPCI exerce en lieu et place des communes membres, les compétences définies par l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT qu'au rang de ces compétences figure notamment la compétence Plan Local d'urbanisme (PLU),

CONSIDERANT que l'EPCI n'a pas les moyens matériels et humains d'assurer actuellement cette compétence PLU,

CONSIDERANT la demande de Vichy Communauté pour la mise en œuvre d'une mission de gestion administrative de la procédure de révision du PLU,

CONSIDERANT la proposition de confier à la Commune la gestion de la procédure de révision du PLU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de confier à la Commune la gestion de la procédure de révision du PLU

AUTORISE son maire à signer ladite convention

SOUS-PREFECTURE DE VICHY
DOCUMENT REÇU LE

20 MARS 2017

VU POUR VALOIR RÉCÉPISSÉ

Pour copie conforme

Le Maire

C.FAYOLLE

